

Assainissement collectif : un service aussi utile que discret en Lyons Andelle



Coulisses de la CDCLA
Communauté de communes Lyons Andelle

Depuis janvier, la Communauté de communes Lyons Andelle gère l'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Derrière cette nouvelle compétence, deux agentes font tourner un service essentiel et encore peu connu. Plongée dans leur quotidien.

Le propre d'un service qui fonctionne est parfois de se faire oublier. Quand on tire la chasse d'eau, on ne se demande pas qui gère la suite. Les canalisations se remarquent également moins que les nids de poule. Pourtant, derrière chaque litre d'eau usée collecté, traité et rejeté dans le milieu naturel, il y a des procédures, des contrôles et des agents.

Estelle Pennanguer et Amandine T'ioncke, le binôme du nouveau service assainissement collectif de la Communauté de communes, créé depuis le transfert de compétence à la collectivité, sont garantes de cette mécanique discrète.

Auparavant, l'une était en charge de l'assainissement du côté de Fleury-sur-Andelle et Charleval, l'autre à Romilly-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre et Douville-sur-Andelle. Chacune travaillait seule. Aujourd'hui, elles partagent le même espace de travail à Charleval, et construisent ensemble cette nouvelle aventure.

Le nez dans les dossiers

Leurs bureaux sont installés côte à côte, devant d'imposantes bibliothèques remplies par des dizaines de dossiers. Leur quotidien se passe d'abord ici. « On fait du bureau. Beaucoup de bureau ! », acquiescent-elles.

L'administratif représente près de 80 % de leur charge de travail entre la comptabilité et le suivi juridique, réalisés en lien avec les services dédiés de la CDCLA, ou encore les relations avec les usagers. Le reste, c'est de la coordination technique avec les entreprises délégataires qui exploitent les stations d'épuration et les réseaux sur le terrain.

Amandine s'occupe aussi de questions du quotidien : un bouchage signalé par un habitant, une demande d'intervention en urgence à transmettre à l'exploitant, un contrôle de raccordement à organiser dans le cadre d'une vente immobilière.

« Étudier les dossiers prend du temps, explique-t-elle. Quand on veut savoir si on peut construire sur un terrain, il ne s'agit pas seulement de dire oui ou non. »

Estelle, de son côté, est positionnée sur le suivi technique et les projets de travaux. Elle coordonne les différents intervenants comme les maîtres d'œuvre, exploitants, bureaux d'études et s'assure que les engagements des délégataires sont bien respectés.

« Pour l'instant, on est plutôt en mode TGV », indique-t-elle. Les premiers mois ont été absorbés par la transition : la clôture des anciens exercices comptables et la création du nouveau, la prise en main des outils informatiques, la découverte du nouvel environnement de travail.

Harmoniser pour simplifier

Le grand défi de ce début d'année était de mettre en place une seule entité cohérente à partir de plusieurs modes de fonctionnement hérités des anciens syndicats. Rien que pour les contrôles liés aux ventes immobilières, il existait « cinq ou six procédures » différentes selon les communes. Aujourd'hui, le processus est unifié. L'utilisateur contacte le service, remplit un formulaire unique, et le dossier suit son chemin jusqu'au délégataire concerné.

L'objectif, à terme, est clair. « Que l'on habite Romilly ou Charleval, tout le monde paiera le même prix demain pour le même service », assure Guillaume Caron, le directeur du pôle aménagement du territoire. Les contrats actuels avec les prestataires courent jusqu'en 2028, voire 2034 selon les secteurs. À leur échéance, la Communauté de communes les remplacera par un contrat unique, avec une tarification harmonisée.

Amandine et Estelle auront d'ici-là posé les bases d'un fonctionnement rodé, au service d'une mission de protection du cycle de l'eau qui, au-delà du cadre administratif, participe concrètement à la préservation du territoire. « On est acteurs de l'environnement, et ça, c'est quelque chose d'important », assure Estelle. Elles préparent aussi l'avenir en dressant un état des lieux complet du patrimoine : stations, canalisations, équipements. Un travail de fond pour mieux définir les priorités et anticiper les investissements futurs.

Une échelle territoriale pour tout l'assainissement

La Communauté de communes gère désormais l'assainissement des eaux usées dans sa globalité. Environ la moitié des habitants du territoire ne sont pas raccordés au réseau collectif : ils disposent d'une installation individuelle (fosse, micro-station...) sur leur propriété. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler ces installations, un peu à la manière d'un contrôle technique automobile.

« L'assainissement individuel est tout à fait viable d'un point de vue environnemental, à condition qu'il soit bien réalisé et correctement entretenu », souligne Guillaume Caron, directeur du pôle aménagement du territoire.